



## Assurance dossier sécheresse

-----  
Par Boroy Annie

Bonjour

Un dossier sécheresse a été ouvert auprès de mon assurance ( MAIF) en aout 2022. Les conclusions définitives de l'expert sont toujours attendues.

Je souhaite savoir si il est possible d'utiliser une indemnité dite immédiate pour procéder à la destruction de la maison, en renonçant au versement de l'indemnité différée. Les réponses de mon assureur à ce propos sont contradictoires.

Merci

-----  
Par chaber

Bonjour

Que dit le rapport d'expert?  
S'il s'agit d'une catastrophe naturelle vous devez suivre le rapport

-----  
Par Boroy Annie

Le rapport de l'expert n'étant toujours pas complet, je n'ai aucune information sur son contenu

-----  
Par chaber

LRAR à votre assureur

-----  
Par Boroy Annie

ok merci pour votre réponse